

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2026 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :
Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Marc Tassé

Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :
Sylvain Marinier
André Ibghy

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2026-06-11

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

ADMINISTRATION

AG2026-06-12

5. Adoption du procès-verbal

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

6. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

AG2026-06-13

7. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19 h 01.

Le président de la séance,
Monsieur Marc Tassé

Initiales	
Maire	Greffier

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier